

PROCEDURE D'INSCRIPTION OCEANE
version différenciée candidats redevables / exonérés
Examens théoriques : BPL - LAPL(A) / PPL(A) – LAPL(H) / PPL (H) –
ULM / I-ULM - Télépilote CATS – Télépilote CATT Calédonie

Direction générale de l'aviation civile
Direction de la sécurité de l'aviation civile
Direction technique Personnels navigants
Pôle Examens

Le format des examens théoriques non professionnels Avion, Hélicoptère, Ballon évolue et il est composé en 9 épreuves et 128 questions.

La Fédération Française Aéronautique, (FFA) entité qualifiée, est habilitée par la DGAC à faire passer l'examen théorique non professionnel LAPL(A) / PPL(A) en métropole et à l'île de la Réunion.

Pour passer l'examen LAPL(A) / PPL(A) depuis le 04/12/2023 :

-> Métropole et La Réunion : les candidats doivent s'inscrire dans un centre de la FFA.

-> Territoires ultramarins sauf La Réunion (Polynésie Française, Nouvelle-Calédonie, Mayotte, Martinique, Guadeloupe et Guyane) : les inscriptions continuent à être sous la responsabilité de la DGAC via OCEANE.

L'examen théorique de télépilote CATT n'est possible qu'en Nouvelle-Calédonie sous le nom de CATT Calédonie.

La procédure d'inscription OCEANE ci-dessous concerne les examens théoriques LAPL(H) / PPL(H), BPL, ULM, IULM et télépilote CATS et CATT Calédonie et pour l'examen théorique LAPL(A) / PPL(A), uniquement les candidats s'inscrivant dans un centre d'examen OCEANE d'Outremer hors La Réunion.

Il est indispensable de réaliser les étapes 1 à 4 de la procédure qui suit **ET** de vous présenter avec les pièces requises à l'étape 5.

En cas de non-conformité ou d'absence d'un formulaire ou d'un document, l'accès en salle vous sera refusé.

Etapés	Candidats redevables de la redevance d'examen : INSCRIPTION		Candidats exonérés de la redevance d'examen (demandeurs d'emplois) : PRE INSCRIPTION	
	ULM, I-ULM, réglementation nationale Télépilote CATT Calédonie réglementation locale	LAPL / PPL : réglementation européenne Part-FCL BPL : réglementation européenne Part- BFCL Télépilote CATS - réglementation européenne UAS (2019/945 & 947)	ULM, I-ULM, réglementation nationale Télépilote CATT Calédonie réglementation locale	LAPL / PPL : réglementation européenne Part-FCL BPL - réglementation européenne Part-BFCL Télépilote CATS - réglementation européenne UAS (2019/945 & 947)
1 – Création de votre compte personnel OCEANE	Créez votre compte personnel OCEANE, respectez cette procédure (relative à votre dossier) et, pour plus de détails, lisez le Guide du candidat - examens sur ordinateurs (relatif à la navigation sur le Portail d'inscription OCEANE). Sélectionnez votre examen et renseignez votre Etat civil en référence à une pièce d'identité valide (PI = uniquement CNI ou passeport). Avant d'enregistrer : - vérifiez que votre état civil correspond à celui de votre PI valide car ces informations seront reportées sur le certificat d'aptitude théorique. - vérifiez votre adresse électronique, indispensable pour la réception de l'identifiant et du mot de passe. - vérifiez votre adresse postale, indispensable pour l'envoi du certificat d'aptitude théorique sous 5/6 semaines après votre réussite.			



MINISTÈRE
DES TRANSPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale de l'aviation civile
Direction de la sécurité de l'aviation civile
Direction technique Personnels navigants
Pôle Examens



PROCEDURE D'INSCRIPTION OCEANE
version différenciée candidats **redevables** / **exonérés**
Examens théoriques : BPL - LAPL(A) / PPL(A) – LAPL(H) / PPL (H) –
ULM / I-ULM - Télépilote CATS – Télépilote CATT Calédonie

2 – Inscription et paiement en ligne pour les candidats redevables	Votre examen est sélectionné. Votre Etat civil est renseigné conformément à votre PI. Utilisez le message informatique noreply.oceane reçu pour vous connecter à votre compte OCEANE et : a) Sélectionnez : - la ou les épreuve(s) indiquée(s) sur votre recommandation, - un centre d'examens Pilotes de loisirs (même pour les télépilotes), b) Recherchez une date de présentation et obtenez des horaires. c) Vérifiez si la date affichée est la date que vous avez demandée. d) Validez ou annulez si la date proposée ne convenait pas. Après validation effectuez le paiement par CB au plus vite. IMPORTANT : imprimez, la transaction bancaire (copie d'écran). Depuis votre compte, vérifiez la Fiche récapitulative d'inscription qui vous servira de convocation à votre examen. Attention ! le délai d'édition peut être de plusieurs heures. imprimez-la car vous devrez la présenter le jour de la session.	Votre examen est sélectionné. Votre Etat civil est renseigné conformément à votre PI. Votre action sur OCEANE est provisoirement terminée dans l'attente d'un courriel du gestionnaire qui finalisera votre demande d'inscription. ↓ La sélection des épreuves du centre d'examens et de la date de session se font sur : <u>Portail PN - Démarches en ligne</u> pour le LAPL(A/H), PPL(A/H), BPL ou le <u>Portail PN : 61FormExa</u> pour l'ULM / I-ULM et le télépilote CATS Pour le CATT Calédonie : <u>lien DAC NC</u>
---	--	--

PROCEDURE D'INSCRIPTION OCEANE
version différenciée candidats redevables / exonérés
Examens théoriques : BPL - LAPL(A) / PPL(A) – LAPL(H) / PPL (H) –
ULM / I-ULM - Télépilote CATS – Télépilote CATT Calédonie

Direction générale de l'aviation civile
Direction de la sécurité de l'aviation civile
Direction technique Personnels navigants
Pôle Examens

Etapas	Candidats redevables		Candidats exonérés	
	ULM, I-ULM, Télépilote CATT Calédonie	LAPL / PPL - BPL	ULM, I-ULM, Télépilote CATS et Télépilote CATT Calédonie	LAPL / PPL - BPL
3 – Dossier complémentaire A adresser →	Adressez, au plus vite après l'inscription donc au plus tôt avant la date de présentation à l'examen : 1.La photocopie recto-verso de votre PI valide (uniquement CNI ou passeport). En cas de perte ou vol de votre PI, informer le centre d'examens de présentation, en amont de la session, le superviseur/gestionnaire vous donnera des consignes.			
	2. Le formulaire 59FormExa renseigné par vos soins si vous avez <u>moins de 25 ans</u> . Sinon une PI suffit.	2. <u>La démarche en ligne</u> renseigné par l'ATO / DTO et par vos soins.	2. Le formulaire 61FormExa renseigné par vos soins si vous avez <u>moins de 25 ans</u> . Sinon une PI suffit. 3. L'avis de situation France Travail (§4 Exonération du paiement du 61FormExa).	2. <u>La démarche en ligne</u> renseigné par l'ATO / DTO et par vos soins. 3. L'avis de situation France Travail
	Adresse de la BF (Boîte Fonctionnelle : centre d'Orly) dsac-exam-theo-pilotes-loisirs-bf@aviation-civile.gouv.fr Nota : pour le CATT Calédonie, mettre en copie : dac-nc-ssac-licences-pn-ld@aviation-civile.gouv.fr		Adresses des centres d'examens (Orly / métropole / outre-mer) Portail PN, article Information importantes sur les centres d'examens document :  Contacts - Centres d'examens sur ordinateurs - Pour l'examen CATT Calédonie : la demande doit être faite exclusivement à cette BF : dac-nc-ssac-licences-pn-ld@aviation-civile.gouv.fr	
	Avec, obligatoirement, en objet du courriel NOM Prénom - dossier examen XX XX = nom de l'examen tel que nommé dans les titres des colonnes		Avec, obligatoirement, en objet du courriel NOM Prénom - candidat exonéré demande inscription à l'examen XX XX = nom de l'examen tel que nommé dans les titres des colonnes	
	Candidats LAPL /PPL : pour les personnes expérimentées pouvant bénéficier du crédit de connaissances théoriques de l'épreuve commune (FCL.035) : joignez au dossier scanné (étape 3) la photocopie du certificat d'aptitude théorique PART FCL valide détenu ou de la licence PART FCL valide détenue - ATPL, CPL, BPL, PPL, LAPL, dans une autre catégorie d'aéronef. Signalez cette particularité au gestionnaire dans votre courriel.			

PS : pour tout contact via une boîte fonctionnelle, veuillez saisir l'objet du message très précisément en saisissant toujours vos NOM (EN MAJUSCULE) et Prénom suivit de la raison pour laquelle vous écrivez. Autres exemples différents de ceux décrits à l'étape 3 :

NOM (en majuscule) - Prénom - identité erronée

NOM (en majuscule) - Prénom - mon adresse courriel erronée.

NOM (en majuscule) - Prénom - demande de report d'inscription (sous conditions, lire Etape 8).

NOM (en majuscule) - Prénom – examen réussi en attente certificat : cas des candidats qui se seraient présentés sans avoir envoyé un dossier préalablement à l'inscription en ligne

⇒ Délai envoi certificat fortement augmenté.



**MINISTÈRE
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de l'aviation civile
Direction de la sécurité de l'aviation civile
Direction technique Personnels navigants
Pôle Examens



PROCEDURE D'INSCRIPTION OCEANE
version différenciée candidats redevables / exonérés
Examens théoriques : BPL - LAPL(A) / PPL(A) – LAPL(H) / PPL (H) –
ULM / I-ULM - Télépilote CATS – Télépilote CATT Calédonie

Etapes	Candidats redevables		Candidats exonérés	
	ULM, I-ULM, Télépilote CATT Calédonie	LAPL / PPL - BPL	ULM, I-ULM, Télépilote CATS et Télépilote CATT Calédonie	LAPL / PPL - BPL
4 – Réception du dossier scanné	Le gestionnaire du centre d'examens d'Orly n'accusera pas réception de votre envoi à titre personnel mais vous recevrez une réponse automatique à lire attentivement.		Le superviseur ou gestionnaire du centre d'examens de présentation vous confirmera, par courriel, la date de la session. Vous devez : - vérifier et imprimer votre Fiche récapitulative d'inscription / Convocation. - prendre connaissance des horaires (non modifiables) et des informations diverses en bas de la page 1.	
5 – Présentation à l'examen	Présentez-vous à l'examen avec : - votre PI valide (uniquement CNI ou passeport), - votre Fiche récapitulative d'inscription (convocation) que vous aurez lue en totalité, - un masque en période épidémique type COVID 19, - ET lire toutes les informations listées sur fiche récapitulative d'inscription/convocation.			

PROCEDURE D'INSCRIPTION OCEANE
version différenciée candidats redevables / exonérés
Examens théoriques : BPL - LAPL(A) / PPL(A) – LAPL(H) / PPL (H) –
ULM / I-ULM - Télépilote CATS – Télépilote CATT Calédonie

Direction générale de l'aviation civile
Direction de la sécurité de l'aviation civile
Direction technique Personnels navigants
Pôle Examens

Etapas	Candidats redevables		Candidats exonérés	
	ULM, I-ULM, Télépilote CATT	LAPL / PPL - BPL	ULM, I-ULM, Télépilote CATT Télépilote CATS	LAPL / PPL - BPL
6 – Nouvelle inscription si échec ou si vous aviez choisi de présenter un examen européen en plusieurs présentations Effectuer la partie pertinente de l'étape 2 puis l'étape 5	Réinscrivez-vous à l'aide du Guide du candidat - examens sur ordinateurs Assurez le paiement de la redevance. Dossier Aucun dossier à adresser si le 1er était complet et conforme (relire étape 3).	Réinscrivez-vous à 1 ou plusieurs épreuves à l'aide du Guide du candidat - examens sur ordinateurs Ne créez pas un nouvel examen : réinscrivez-vous <u>uniquement</u> à/aux épreuves non réussies ou non encore présentées. Rappel : la redevance est de 4 tentatives par épreuve en 18 mois. Dossier Vérifiez la conformité et la validité de la Recommandation. En cas de validité dépassée ou d'épreuves (s) non sélectionnée(s) /autorisée(s) à la 1ère présentation, en produire un nouveau et cochez la case Réinscription. En cas d'échec total dans les délais impartis (voir Rappel ci-dessus) réinscrivez-vous à un examen complet et informer le gestionnaire qu'il a déjà une partie de votre dossier.	Réinscrivez-vous <u>via le gestionnaire du centre de présentation</u> Guide du candidat - examens sur ordinateurs Dossier Renouvelez la procédure de pré- inscription via le 61FormExa. Cochez la case Réinscription : le gestionnaire sera informé qu'il a déjà une partie de votre dossier et qu'il devient inutile de joindre à nouveaux les documents déjà envoyés s'ils sont encore valides. Toutefois, joignez un avis de situation justifiant de votre inscription à France Travail daté de moins de 30 jours.	Réinscrivez-vous (vous-même) à 1 ou plusieurs épreuves à l'aide du Guide du candidat - examens sur ordinateurs Ne créez pas un nouvel examen : réinscrivez-vous <u>uniquement</u> à/aux épreuves non réussies ou non encore présentées. Rappel : la redevance de 4 tentatives par épreuve en 18 mois. Dossier Vérifiez la conformité et la validité de la Recommandation. En cas de validité dépassée ou d'épreuves(s) non sélectionnée(s) /autorisée(s) à la 1ère présentation, en produire un nouveau et cochez la case Réinscription. En cas d'échec total dans les délais impartis (voir Rappel ci-dessus) vous réinscrivez-vous à un nouvel examen complet et informer le gestionnaire qu'il a déjà une partie de votre dossier.

Direction générale de l'aviation civile
Direction de la sécurité de l'aviation civile
Direction technique Personnels navigants
Pôle Examens

PROCEDURE D'INSCRIPTION OCEANE
version différenciée candidats redevables / exonérés
Examens théoriques : BPL - LAPL(A) / PPL(A) – LAPL(H) / PPL (H) –
ULM / I-ULM - Télépilote CATS – Télépilote CATT Calédonie

Etapas	Tous candidats
7. Fraudes : sanctions encourues	Toute tentative de fraude sera sanctionnée : vos résultats ne vous seront pas communiqués, vous serez mis en échec à la fois à l'épreuve concernée et à l'examen. Une procédure de constat de tentative de fraude sera systématiquement ouverte. Elle aboutira, entre autres, à une suspension de toute nouvelle inscription. Il sera interdit aux candidats pour lesquels il est avéré qu'ils ont fraudé, de passer tout autre examen pendant une période d'au moins un an à dater de l'examen pendant lequel ils ont été pris à frauder. Pour les candidats aux examens LAPL / PPL, BPL et Télépilote CATS, il vous sera également interdit de repasser tout autre examen européen relevant de l'Agence Européenne de Sécurité Aérienne pendant un an au minimum et une notification sera faite auprès des Etats européens pour e garantir l'application. Vous trouverez les informations réglementaires sur ce sujet affichées en salle d'examens OCEANE.
8. Report d'inscription	En cas d'impossibilité de vous présenter vous devez avertir le gestionnaire du centre de présentation. Un report d'inscription pourra vous être accordé, si vous prévenez le jour précédent la présentation, si c'est un cas de force majeure que vous pouvez prouver par un justificatif médical ou de l'employeur. Rappelez-vous que toute absence signalée avant au moins 10 jours avant la date de votre session d'examen permet à un candidat en attente d'une date de session de bénéficier de votre place !